



Commune de Chavannes-de-Bogis

MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00
Fax 022 960 75 05
greffe@chavannes-de-bogis.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 1/18

Comptes 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous présenter les comptes et le rapport de gestion pour 2017. Ils sont annexés à ce préavis **pour approbation**.

L'exercice 2017 s'est soldé par un

excédent réel des revenus de CHF 501'162.54

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 503'771.00.

Cet excellent résultat s'explique notamment par les écarts suivants par rapport au budget :

- Les recettes fiscales légèrement supérieures : + 100 KCHF ;
- Le rendement des bâtiments meilleur que prévu : + 45 KCHF ;
- Le coût de l'instruction publique inférieur de 80 KCHF ;
- La sécurité sociale (principalement la facture sociale) inférieure de 345 KCHF.

La Municipalité a dès lors décidé de procéder à différents amortissements complémentaires :

Excédent réel des revenus	CHF 501'162.54
- Amort. complémentaire de l'Auberge (rénovation)	(CHF 110'000.00)
- Amort. solde du trottoir Sallivaz - douane	(CHF 77'900.00)
- Amort. complémentaire de la nouvelle Ecole	(CHF 180'000.00)
- Amort. complémentaire de la voirie	<u>(CHF 123'500.00)</u>
Amortissements complémentaires	(CHF 491'400.00)
Résultat final de l'exercice 2017	CHF 9'762.54

Des explications plus détaillées vous sont fournies dans le rapport de gestion. Vous y trouverez également :

- Le résumé des comptes 2017 ;
- Le tableau des investissements ;
- La liste des associations intercommunales auxquelles nous sommes associés ;
- La liste des engagements hors bilan de notre commune.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis

- Vu** le préavis municipal N° 1/18 – comptes 2017
- Où** le rapport de la Commission de gestion
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. d'approuver la gestion de l'exercice 2017 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
 2. d'approuver les comptes de l'exercice 2017 de la bourse communale.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Alain BARRAUS
Syndic



Catherine AEBI
Secrétaire municipale

- Annexes :**
- Comptes 2017 de la bourse communale
 - Rapport de gestion